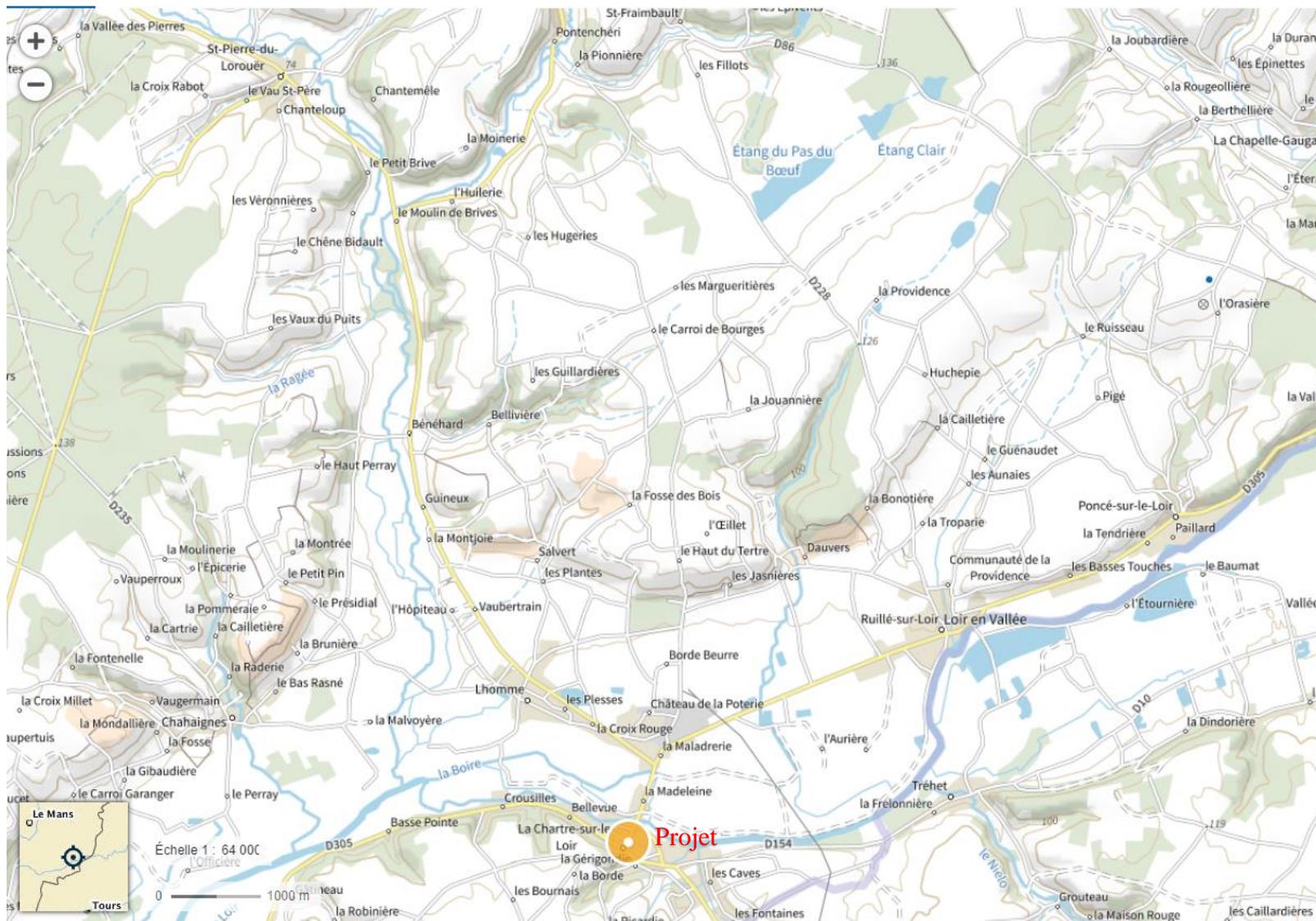


Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

PLAN DE SITUATION



Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

PLAN DE SITUATION



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : LA CHARTRE SUR LE LOIR (72).

Références de la parcelle 000 ZB 25

Référence cadastrale de la parcelle

000 ZB 25

Contenance cadastrale

8 123 mètres carrés

Adresse

LA CHARBONNIE
72340 LA CHARTRE SUR LE
LOIR

Adresse

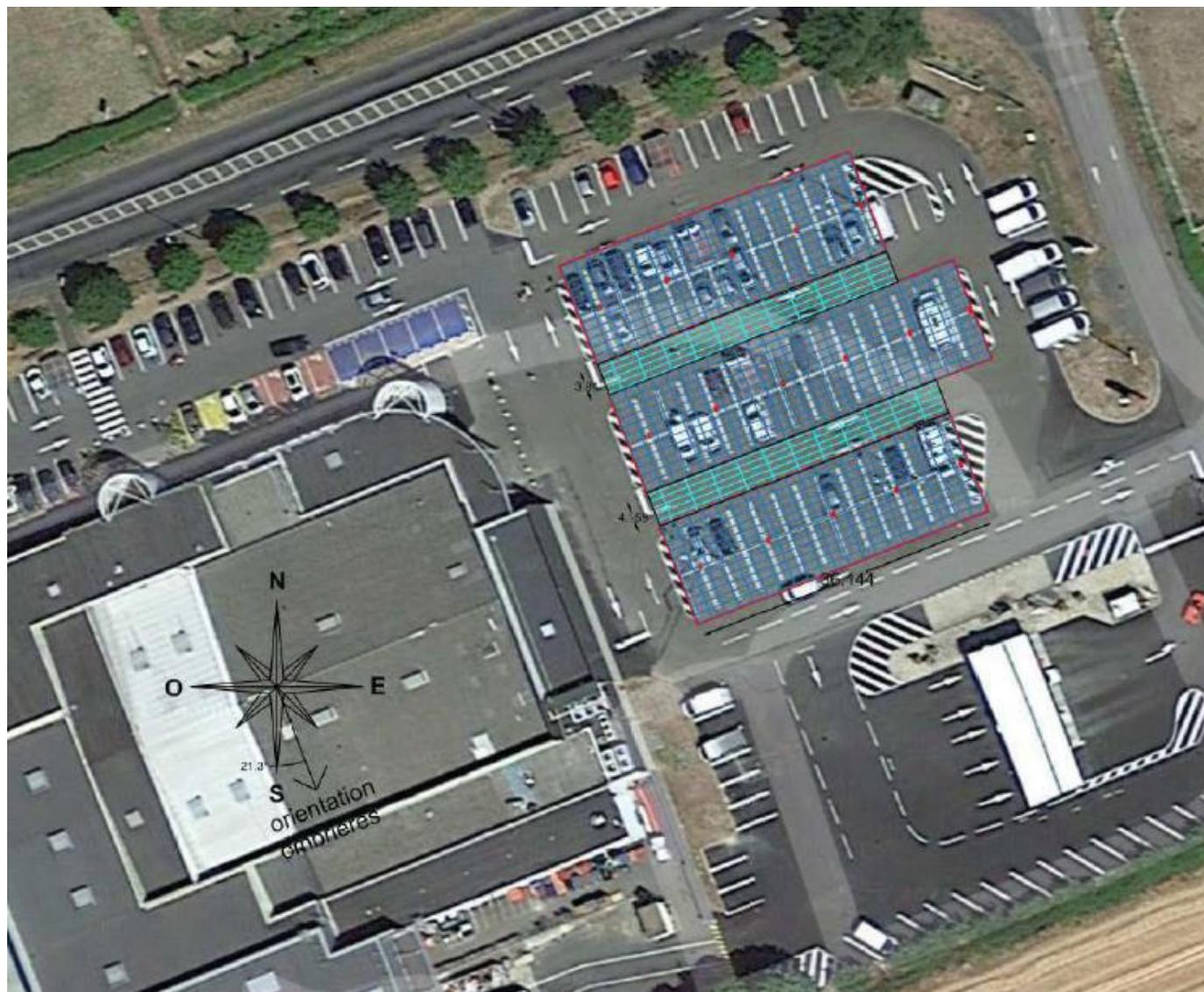
LA MALADRERIE
72340 LA CHARTRE SUR LE
LOIR

Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

PLAN DE MASSE

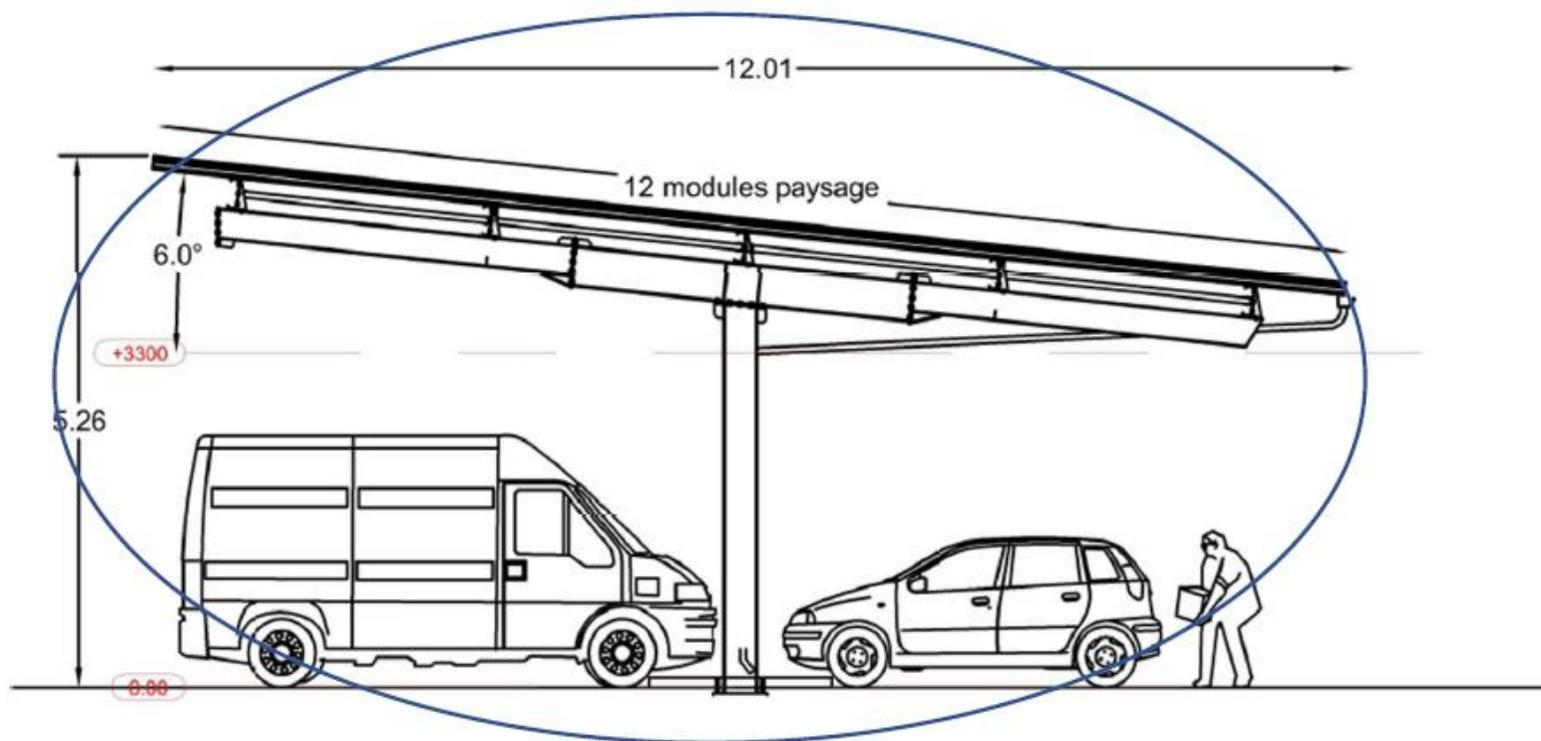
3 Ombrières
1 389 m² de modules photovoltaïques
273.36 kWc
276 025 kWh/an
1099 kWh/kWc/an



Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

COUPE DE PRINCIPE DU PROJET

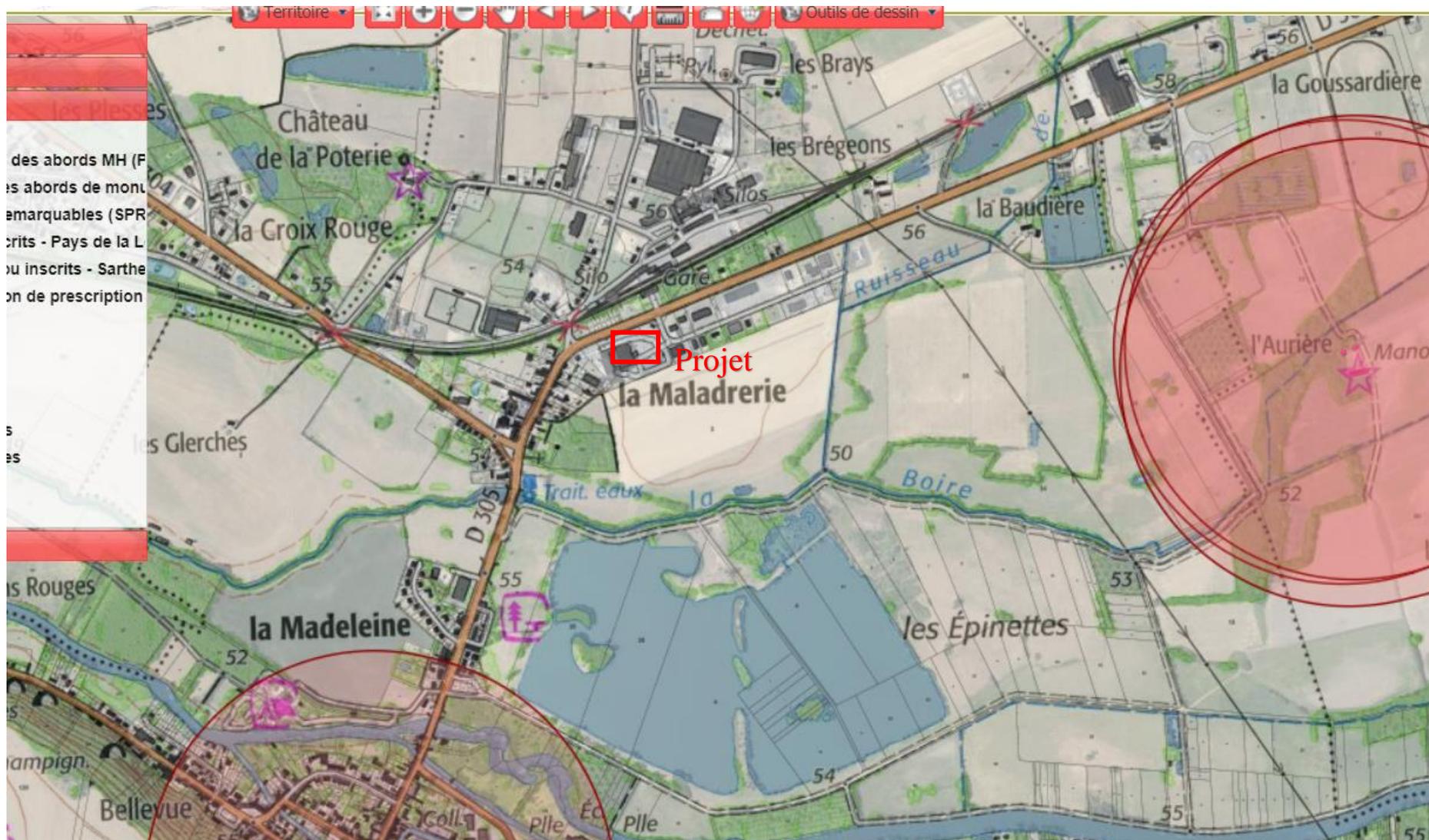


Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

PERIMETRE ZONE CLASSEE

Non concerné



Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Non concerné

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE
LA CHARTRE SUR LE LOIR

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°2
REVISIONS SIMPLIFIEES N°1-2-3-4-5

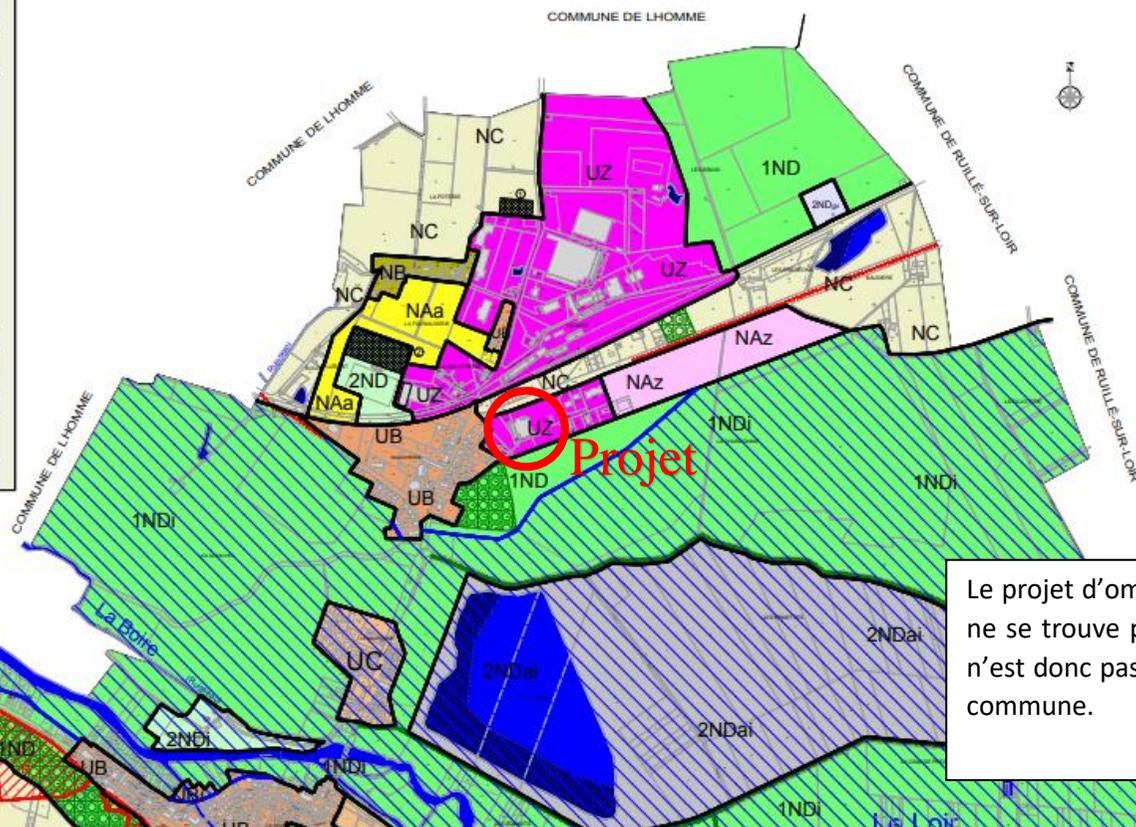
3B2

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
ZONES PERIPHERIQUES

1/5000

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER : REVISION SIMPLIFIEE N°3 APPROUVEE
DATE DE DERNIERE MODIFICATION DU DOCUMENT : OCTOBRE 2008

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
136, rue du Bourg Belé 72000 LE MANS
TEL: 02 43 28 71 15 FAX: 02 43 39 93 21 E-MAIL: urba.dewailly@wanadoo.fr



LEGENDE

UA	ZONE URBAINE CENTRALE OU LE PERMIS DE DEMOLIR EST IMPOSSIBLE
UB	ZONE URBAINE PERIPHERIQUE DENSE
UC	ZONE URBAINE PERIPHERIQUE
UZ	ZONE URBAINE RESERVEE A L'ACCUEIL D'ACTIVITES
NA	ZONE D'URBANISATION A LONG TERME PAR MODIFICATION DU POS OU CREATION DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE
NAa	ZONE D'URBANISATION POUR L'HABITAT SOUS FORME D'OPERATION S'INTEGRANT DANS UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
NAz	ZONE D'URBANISATION POUR LES ACTIVITES SOUS FORME D'OPERATION S'INTEGRANT DANS UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
NB	ZONE NATURELLE NON PROTEGEE CONSTRUCTIBLE AU COUP PAR COUP
NC	ZONE NATURELLE PROTEGEE POUR L'ACTIVITE AGRICOLE
NC1	IDEM - SECTEUR NON CONSTRUCTIBLE
1ND	ZONE NATURELLE PROTEGEE POUR LES SITES ET PAYSAGES ET LES RISQUES NATURELS
2ND	ZONE NATURELLE DESTINEE AUX EQUIPEMENTS DE SPORTS ET LES OUVERTS AU PUBLIC
2NDai	ZONE NATURELLE OU LES CARRIERES SONT AUTORISEES AFIN D'AMENAGER UN SECTEUR A UN AMENAGEMENT DE TOURISME ET DE LOISIRS
2NDap	ZONE NATURELLE DESTINEE A L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCES DES GENS DU VOYAGE
---	LIMITE DE ZONE
■	SECTEUR INONDABLE
■	SECTEUR SUSCEPTIBLE D'ABRITER DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES
■	SECTEUR A RISQUE D'EFFONDREMENT
■	EMPLACEMENT RESERVE
■	ESPACES BOISES CLASSES
●●●	TOUTE CONSTRUCTION PRENANT ACCES DIRECTEMENT SUR CET AXIS INTERDITE
■	CHEMINS DE RANDONNEE A PRESERVER
BO	SECTEUR D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE "COTEAUX DU LOIR"

Le projet d'ombrières de parking sur le site du Super U ne se trouve pas dans un secteur inondable. Le projet n'est donc pas concerné par le PPRI mis en place sur la commune.

Projet d'ombrières photovoltaïques

Super U de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR (72340)

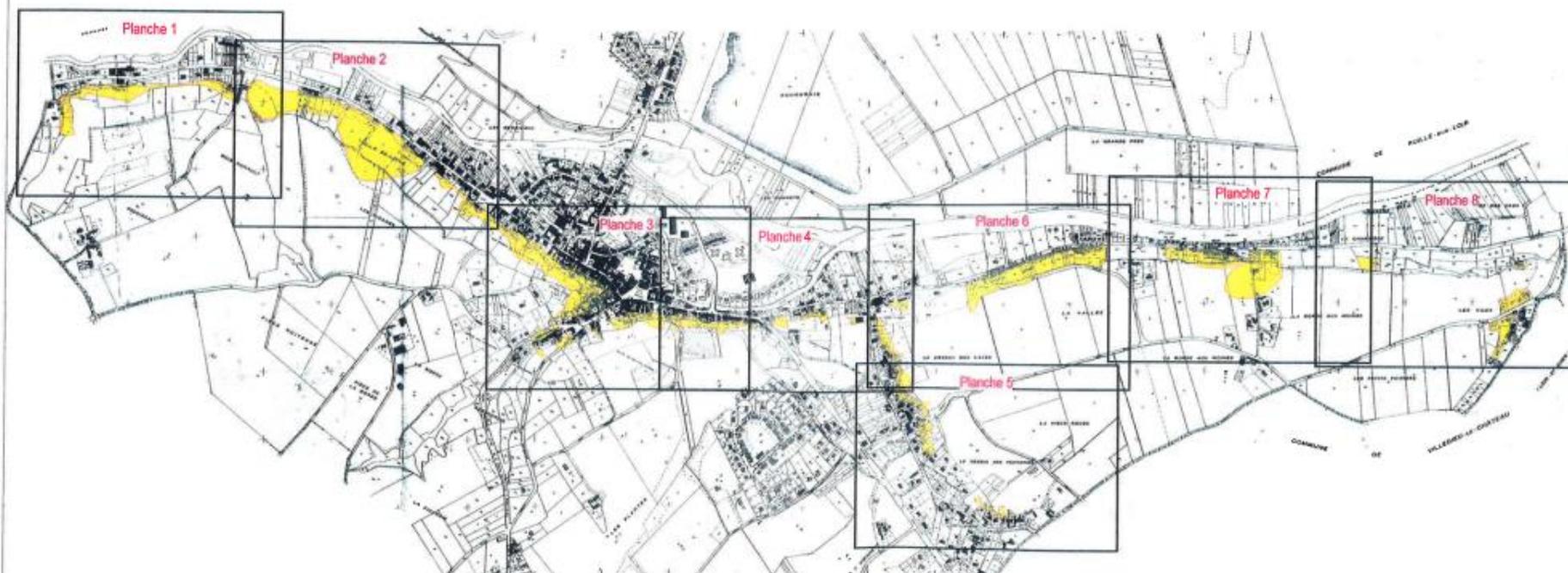
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

X Projet

Tableau d'assemblage



Non concerné



Le projet d'ombrières de parking sur le site du Super U se trouve en dehors des zones présentes dans la cartographie définie dans le plan de prévention du risque de mouvement de terrain.